

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
MARNE

Commune :
ARRIGNY

Section : X
Feuille : 000 X 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 25/05/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF MARNE
Cité administrative Tirlet 51036
51036 Chalons en Champagne cedex
tél. 03-29-68-60-36 -fax
sdif.chalons-en-
champagne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



PLAN DE MASSE

Vue globale

TABLE DES MATIERES

DPC1 - PLAN DE SITUATION

DPC2 - PLAN DE MASSE

DPC3 - PLANS DE COUPE

DPC4 - PLAN DE FACADE ET DE TOITURE

DPC5 - ASPECT EXTERIEUR

DPC6 - INSERTION PAYSAGERE

DPC7 - PHOTOGRAPHIE DU SITE (vue proche)

DPC8 - PHOTOGRAPHIE DU SITE (vue de loin)

DPC11 - NOTICE DESCRIPTIVE

INFORMATION GENERALE

Adresse : Lieu dit La Vignotte, 51290 ARRIGNY

Références cadastrales de l'unité foncière :

OX 0028 : 984 m²

OX 0029 : 1994 m²

OX 0030 : 1792 m²

OX 0112 : 3396 m²

OX 0111 : 24 m²

OX 0113 : 470 m²

ZB 0043 : 6280 m²

TOTAL UNITE FONCIERE : 14940 m²

SURFACE PROJET : 11890 m²

EMPRISE CLOTUREE : 11320 m²

LONGUEUR DE CLOTURE : 458 m

Panneaux : 1809 unités - DMEGC 650 Wc

Puissance nominale ≤ 3MWc (projection actuelle : 1175.85 kWc)

Surface des panneaux : 4725.3 m²

LEGENDE

LIMITE DE PROPRIETE

CLOTURE - GRILLAGE MAILLE RIGIDE 1.8M

CHEMIN PERIPHERIQUE - LARGEUR 5M

MODULES PHOTOVOLTAIQUES

ARMOIRES DIVISIONNAIRES (1.3m²)

AIRE D'ASPIRATION SDIS - 8M x 4M

ANGLE DE PRISE DE VUE

VEGETATIONS EXISTANTES

PORTAIL METALLIQUE A CREER

BATIMENT TECHNIQUE (7.3m²)

BATIMENTS EXISTANTS

BORNE D'INCENDIE

ZONE DE RETOURNEMENT - SDIS (228m²)

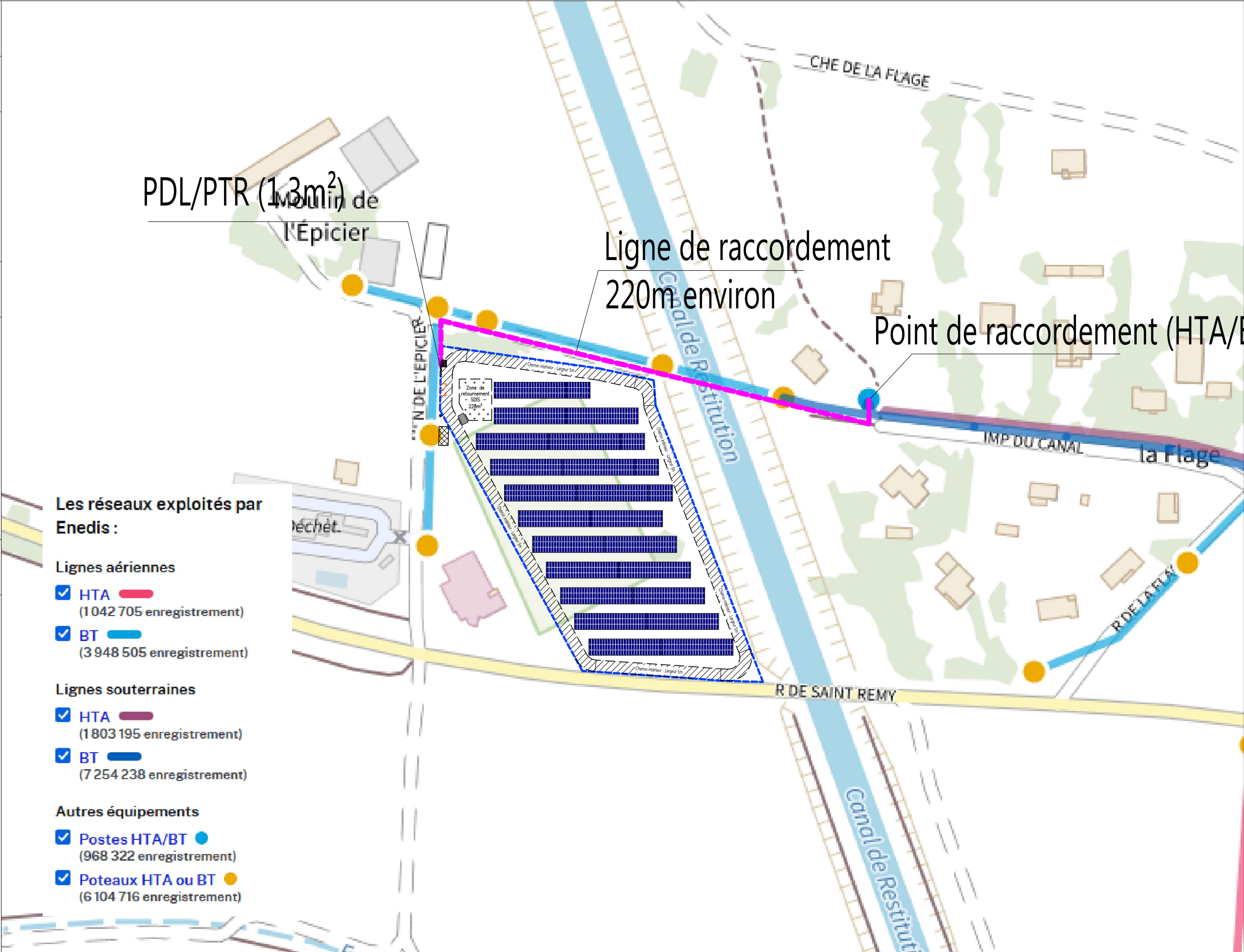
PODS DE STOCKAGE (11.3m²)



Date	Echelle	Phase	Format	Le présent dossier est un dossier constitutif d'une déclaration préalable. Il regroupe un ensemble de plans plus ou moins précis et détaillés selon les pièces. Il n'est pas un dossier de plans d'exécutions. En aucun cas, celui-ci peut être utilisé pour le chantier. Chaque entreprise avant toute commande, toute réalisation de travaux et durant le chantier devra reprendre les mesures et devra s'assurer de leur réalisation dans les règles de la construction.	Construction d'une centrale photovoltaïque au sol
26/08/2026	1:1000	DPC	A3		

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol

PLAN DE MASSE Raccordement			
TABLE DES MATIERES			
DPC1 - PLAN DE SITUATION DPC2 - PLAN DE MASSE DPC3 - PLANS DE COUPE DPC4 - PLAN DE FACADE ET DE TOITURE DPC5 - ASPECT EXTERIEUR DPC6 - INSERTION PAYSAGERE DPC7 - PHOTOGRAPHIE DU SITE (vue proche) DPC8 - PHOTOGRAPHIE DU SITE (vue de loin) DPC11 - NOTICE DESCRIPTIVE			
INFORMATION GENERALE			
Adresse : Lieu dit La Vignotte, 51290 ARRIGNY Références cadastrales de l'unité foncière : OX 0028 : 984 m² OX 0029 : 1994 m² OX 0030 : 1792 m² OX 0112 : 3396 m² OX 0111 : 24 m² OX 0113 : 470 m² ZB 0043 : 6280 m² TOTAL UNITE FONCIERE : 14940 m² SURFACE PROJET : 11890 m² EMPRISE CLOTUREE : 11320 m² LONGUEUR DE CLOTURE : 458 m Panneaux : 1809 unités - DMEGC 650 Wc Puissance nominale ≤ 3MWc (projection actuelle : 1175.85 kWc) Surface des panneaux : 4725.3 m²			
LEGENDE			
LIMITE DE PROPRIETE CLOTURE – GRILLAGE MAILLE RIGIDE 1.8M CHEMIN PERIPHERIQUE – LARGEUR 5M MODULES PHOTOVOLTAIQUES ARMOIRES DIVISIONNAIRES (1.3m²) AIRE D'ASPIRATION SDIS – 8M x 4M ANGLE DE PRISE DE VUE VEGETATIONS EXISTANTES PORTAIL METALLIQUE A CREER BATIMENT TECHNIQUE (7.3m²) BATIMENTS EXISTANTS BORNE D'INCENDIE ZONE DE RETOURNEMENT – SDIS (228m²) PODS DE STOCKAGE (11.3m²)			
Date	Echelle	Phase	Format
26/08/2026	1:2500	DPC	A3



Le présent dossier est un dossier constitutif d'une déclaration préalable. Il regroupe un ensemble de plans plus ou moins précis et détaillés selon les pièces. Il n'est pas un dossier de plans d'exécutions. En aucun cas, celui-ci peut être utilisé pour le chantier. Chaque entreprise avant toute commande, toute réalisation de travaux et durant le chantier devra reprendre les mesures et devra s'assurer de leur réalisation dans les règles de la construction.

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol